

## L'histoire du temps présent

## L'avocat et l'historien



Denis Scuto

En lisant la semaine dernière dans le *Luxemburger Wort*, en résumé, et puis dans le *Tageblatt*, in extenso, la lettre ouverte de Gaston Vogel à Vincent Artuso, j'eus deux réflexions en guise de réaction. Trois plutôt.

Je commence par la troisième. Quand Gaston Vogel reproche à Vincent Artuso de ne pas avoir approfondi la question de l'antisémitisme catholique dans les années 1930, citations du *Luxemburger Wort* à l'appui, il se trompe d'adresse. Vincent Artuso – qui salue d'ailleurs la contribution de l'avocat comme enrichissement du débat – a au contraire insisté pour consacrer une partie de son rapport à l'antisémitisme catholique, afin de mieux expliquer comment la collaboration de la Commission administrative et d'autres organes étatiques luxembourgeois avec l'occupant dans le cadre des persécutions antisémites nazies a pu se mettre en place.

Gaston Vogel avait déjà écrit une lettre ouverte semblable en février 2009, qui fut publiée par le *Tageblatt* et adressée à l'époque à la bonne personne, au rédacteur en chef du *Luxemburger Wort*. Un journal qui a publié dans le passé des milliers d'articles antisémites, non seulement, comme le montre Gaston Vogel, de 1903 aux années 1930, mais aussi au 19<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent la thèse de Lucien Blau et les recherches récentes à l'Université du Luxembourg. Beaucoup d'historiens et d'historiennes se sont d'ailleurs déjà penchés sur l'antisémitisme de la presse catholique: Lucien Blau, Emile Krier, Georges Büchler, Carole Mersch, Marc Gloden, Renée Wagener, Tanja Müller ... L'avocat évoque aussi l'admiration du *Wort* pour Hitler et son oeuvre en 1933, mais ne mentionne pas que le quotidien est interdit de vente en Allemagne à partir de 1936 pour ses articles critiques sur le conflit ouvert entre l'Etat nazi et les Eglises allemandes, que le *Wort* devient donc lui-même une victime de ce régime nazi qui lui était sympathique à bien des égards.

## L'antisémitisme catholique

Dans une première réaction, je m'étais réjoui qu'un avocat utilise dans sa démarche des approches comparables à celles de l'historien. Premièrement se tenir au plus près des faits historiques en travaillant directement sur les documents du passé, dans ce cas des articles de journaux, et non seulement s'appuyer sur la littérature secondaire. Deuxièmement, un historien doit à mes yeux retrouver les individus „en chair et en os“ (comme l'a formulé l'historien et résistant Marc Bloch) derrière les institutions et des concepts comme antisémitisme, Etat, nation, identifier les acteurs historiques et leurs liens directs et indirects avec d'autres acteurs, les groupements politiques, économiques, sociaux auxquels ils appartiennent et par lesquels ils agissent sur la société et sur la politique. Le rôle et l'influence de ces

acteurs est justement souvent cachée par des concepts comme „mentalité collective“, „sentiment diffus“ ou „identité“.

L'antisémitisme n'est pas un sentiment diffus qui naît spontanément dans la population, il a été inculqué, il a été instrumentalisé idéologiquement pour faire triompher des intérêts de groupes d'acteurs historiques. Un exemple de mes recherches sur l'histoire de la nationalité luxembourgeoise pour l'illustrer. En 1875, Nathan Kahn, marchand de bétail de Medernach, demande à être naturalisé. A partir des années 1840, plusieurs familles juives vivant du commerce de bestiaux s'étaient installées dans cette commune rurale du centre du pays, composée avant tout de paysans et de journaliers. Les marchands de bestiaux profitaient de l'essor de l'agriculture au Grand-Duché après les dernières crises agraires des années 1840. En deux décennies, le cheptel de bétail à cornes avait plus que doublé. L'avis du conseil communal est négatif. La commune compte déjà six familles juives étrangères, ces familles sont décriées comme mal-aimées dans la localité et comme représentant un „véritable fléau“ pour les habitants. A la Chambre des députés, l'attitude du conseil communal soulève la protestation du chef de file des libéraux, le maître de forges Norbert Metz, protestation qui le conduit à motiver en séance publique son vote: „Je crois, d'après l'avis qui vient d'être lu, que le conseil communal de Medernach a agi avec quelque aigreur vis-à-vis du sieur Nathan Kahn, parce qu'il est israélite. La Constitution ne prévoit pas de différence de culte. Je me suis décidé à voter pour la demande du sieur Kahn, parce que je crois que sa qualité d'israélite a pu influencer sur le conseil communal de Medernach.“ La majorité des députés suivent l'appel de Metz à respecter les principes de liberté et d'égalité inscrits

dans la Constitution et la naturalisation est votée par 19 voix contre cinq.

L'avis antisémite de Medernach n'est pas l'expression d'un sentiment diffus ou d'une mentalité collective. Les avis communaux des décennies précédentes sur les naturalisations de personnes de confession juive à Medernach étaient positifs. Il s'inscrit dans un contexte historique précis: contexte national de basculement du Grand-Duché dans la modernité industrielle et urbaine, double contexte international de croisades antilibérales et campagnes antisémites qui se conjuguent dans la Rhénanie catholique voisine après le krach boursier de 1873 et polémique antilibérale et antisémite propagée par le Vatican dans le cadre de la remise en cause de ses privilèges et pouvoirs par le Royaume d'Italie et la fin des Etats pontificaux en 1870.

Dans le contexte spécifiquement luxembourgeois, cet antisémitisme est indissociablement lié à la personnalité de Jean-Baptiste Fallize, étudiant en théologie à Rome de 1866 à 1871, ordonné prêtre en 1871, et de ses compagnons de lutte ultramontains. De véritables campagnes de presse antisémites caractérisent la ligne rédactionnelle des organes de presse catholique que Fallize crée à partir de 1873 et du *Luxemburger Wort*, dont il est un des rédacteurs, rédacteur en chef de 1885 à 1887. Dans le cadre du conflit scolaire de 1881, il est élu député. L'antisémitisme qu'il prêche et popularise n'est pas seulement un antijudaïsme religieux, il renvoie à la notion de race juive, „Judenrace“, et à l'autre notion typique du nouvel antisémitisme, la „question juive“, la „Judenfrage“. Il présente les juifs comme suppôts du capitalisme, de la modernité, du renversement des valeurs traditionnelles, incarnant le mal, qui veulent détruire le monde existant par un complot qui les ferait accéder au pouvoir mondial.

Cet antisémitisme est une arme idéologique de la presse catholique dans le cadre de la lutte de pouvoir entre Eglise et Etat libéral. Voilà pourquoi on retrouve de nombreux articles du *Wort* – Gaston Vogel en cite un de 1903 – qui stigmatisent les juifs en même temps que les francs-maçons et les socialistes.

(Beaucoup de gens s'étonnent aujourd'hui de l'historiographie luxembourgeoise complaisante et de ses omissions et silences sur l'an 1940 et la Commission administrative. Et bien, pour Fallize, le silence est ahurissant. Un des antisémites les plus actifs et les plus virulents que ce pays ait jamais connus, nous est toujours présenté aujourd'hui dans les écrits comme digne „Kämpfer für das Reich Christi“. Son nom orne plusieurs rues au Grand-Duché, un monument honore sa mémoire dans son village natal.)

## Le juge, le citoyen et l'historien

Dans une deuxième réaction, j'ai trouvé intéressantes les différences d'approche entre l'avocat et l'historien dans le débat. Et tout de suite pensé à une citation: „C'est au juge qu'il revient de condamner et de punir, et au citoyen de militer contre l'oubli et aussi pour l'équité de la mémoire; à l'historien reste la tâche de comprendre sans inculper ni disculper.“ Voilà comment le philosophe Paul Ricoeur définit en 2000 dans la revue *Annales. Histoire, Sciences sociales* la différence entre juge, citoyen et historien.

Gaston Vogel écrit sa lettre à partir de la perspective double de l'avocat qui accuse et du citoyen qui appelle à ne pas oublier l'impact de l'antisémitisme véhiculé à travers le *Luxemburger Wort* jusque dans les années 1930. A partir de la perspective de l'historien qui tente de comprendre sans in-

culper ni disculper, l'antisémitisme catholique explique certaines choses mais pas tout en ce qui concerne l'attitude de l'Etat luxembourgeois en 1940. Il explique pourquoi des membres de la Commission administrative comme Louis Simmer transmettent docilement des ordres antisémites alors qu'ils n'hésitent pas à se mobiliser contre des mesures nazies qui visent l'Eglise catholique. Ils reproduisent en fait l'attitude du *Wort* à l'égard du national-socialisme dans les années 1930, pour qui le régime nazi pose seulement problème à partir du moment où il s'attaque à l'Eglise catholique en Allemagne.

Mais, comme le montre Vincent Artuso, le discours de l'Überfremdung joue également un grand rôle dans les années 1930. Et ce discours se retrouve aussi dans des organes de presse qui ne sont pas antisémites. La *Luxemburger Zeitung* libérale n'est pas antisémite, mais publie des articles xénophobes dirigés contre les réfugiés juifs. L'*Escher Tageblatt* lutte contre l'antisémitisme et défend la cause des réfugiés juifs, mais présente les immigrants allemands dans la sidérurgie et dans l'artisanat comme des nazis potentiels. La tâche de l'historien consiste à analyser comment l'antisémitisme catholique interagit avec cette xénophobie, mais aussi avec les projets d'Etat autoritaire et une police des étrangers de plus en plus répressive dans les années 1930. Pour mieux comprendre comment l'Etat luxembourgeois a pu aider à mettre en place en 1940 une ségrégation raciale qui était anticonstitutionnelle tant sur la base de la race que sur celle de la religion.

Dans ce sens, le Rapport Artuso constitue une étape très importante dans le travail historique d'éclaircissement qui tente d'identifier les acteurs, les groupes d'acteurs, les membres et groupes de l'élite administrative et politique luxembourgeoise qui ont collaboré avec l'occupant nazi dans le cadre des persécutions antisémites et de comprendre leurs motivations. Un devoir de mémoire et un devoir d'histoire exigés par Gaston Vogel et beaucoup d'autres citoyens et citoyennes au Luxembourg et dont l'objectif a été formulé ainsi par le président français Jacques Chirac en 1995, au moment où il reconnaissait officiellement la responsabilité de l'Etat français dans la persécution des juifs de 1940 à 1944: „Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'oeuvre.“



Fotos: Tageblatt-Archiv / Montage: Julien Primout



Lauschtert och dem Denis Scuto säi Feuilleton op Radio 100,7, all Donnesch-

deg um 9.25 Auer (Rediffusion 19.20) oder am Audioarchiv op [www.100komma7.lu](http://www.100komma7.lu).